

Le 18 décembre 2023

DÉ-MESURE PROTOCOLAIRE



La fin d'année 2023 approche et avec elle l'heure du bilan. Le constat est sans appel pour les ICNA. L'addition aura été rudement salée : mise en place des nouveaux outils techniques sous la contrainte, management toujours plus vertical, mobilité entravée, réforme des retraites, flicage des registres d'heures de contrôle et sanctions associées etc... En comparaison, les points de satisfaction se font bien rares.

En point d'orgue, l'affaiblissement du droit de grève par l'instauration de la déclaration préalable, ainsi que la remise en cause unilatérale de l'annulation de la décote à 57 ans, auront été imposées par la force dès la saison estivale terminée, par des pouvoirs publics et une administration sans scrupules.

Le plus inquiétant, finalement, est que cette année 2023 puisse n'être qu'un avant-goût d'une année 2024 de tous les dangers, avec un projet de protocole «social» incluant toutes les mesures propres à conduire à la casse de notre modèle.



L'administration, boulimique de flexibilité, cherche à gagner sur tous les leviers. Mais c'est bien côté ICNA que l'indigestion est à prévoir.

UN ARRÊTÉ CONTRÔLE DYNAMITEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le projet d'arrêté contrôle visant à remplacer l'arrêté de 2002 a fait l'objet de multiples réunions. Autant d'heures de débats pour un résultat nettement insatisfaisant, tant l'objectif porté par la DSNA de démantèlement de nos garde-fous semble perdurer. Restrictions des droits à congés, rigidification généralisée, anticipation jusqu'au trimestre, formations dirigées, recyclages dirigés, tenues de poste dirigées, pauses et vacations flexibles, vacations supplémentaires, vacations complémentaires...

LE PROTOCOLE DE LA RUPTURE

En plus de ces ambitions déraisonnables en matière de dérégulation de l'organisation du travail, l'administration multiplie les axes de révolution par ailleurs : obscur corps unique de contrôleurs, remise en cause du multi-rating et du PC pour tous, refonte du maillage territorial, de la formation à l'ENAC ou en unité, des modalités de recrutement, du rôle des CDS, CDT, superviseurs opérationnels et ACDS.

Cette surabondance de réformes aux conséquences lourdes sur l'avenir du modèle ICNA tel que nous le connaissons inspire aux agents une forte inquiétude et compromet ainsi l'acceptabilité sociale du protocole.

2023 fut déjà le théâtre de bouleversements au forceps et de réaffirmation d'un management autoritariste à la DGAC. 2024 pourrait marquer une fracture historique du modèle ICNA, tant les vellétés de réorganisations sont nombreuses et profondes.

L'UNSA-ICNA le réaffirme : le changement, pour être porteur de progrès, doit emporter la très large adhésion des personnels. À quelques mois d'une échéance majeure pour le pays, nos autorités seraient bien inspirées de le réaliser.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr